



**N°4**  
**16/05/2018**

**Edition Nord Nouvelle-Aquitaine**  
**Départements 16/17/79/86/87**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)



**Animateur filière**  
Jean-Michel LHOTE  
**ACPEL**  
[acpel@orange.fr](mailto:acpel@orange.fr)

**Animateurs délégués**

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16  
[sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr](mailto:sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr)

Céleri et carotte :  
Benoît VOELTZEL - CA17  
[benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr](mailto:benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr)

Tomates abris froids :  
Geoffrey MONNET - CA 86  
[Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr](mailto:Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr)

**Directeur de publication**

Dominique GRACIET,  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision**

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

**Reproduction intégrale**  
**de ce bulletin autorisée.**  
**Reproduction partielle**  
**autorisée avec la mention**  
**« extrait du bulletin de santé**  
**du végétal Nouvelle-Aquitaine**  
**Maraîchage / Edition Nord NA**  
**N°X du JJ/MM/2018 »**



## Ce qu'il faut retenir

### Tomate en sol, sous abris froids

- **Situation générale** : difficulté de reprise des plantations, enrroulement et rougissement des feuilles dus aux conditions météorologiques.
- **Tuta absoluta** : Observation des premières mines sur feuilles. Risque important sur un seul site de l'Île d'Oléron et risque modéré sur l'Île de Ré. Pas de capture sur le continent en Charente-Maritime.
- **Mildiou** : observation de symptômes sur tiges sur un site.

### Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : le premier vol n'a pas encore débuté.

### Aubergine

- **Situation générale** : difficulté de reprise se manifestant par des jaunissements des feuilles en raison des conditions météorologiques.
- **Pucerons** : présence observée sur feuilles.
- **Abeilles** : protégeons-les !



## Tomate en sol, sous abris froids

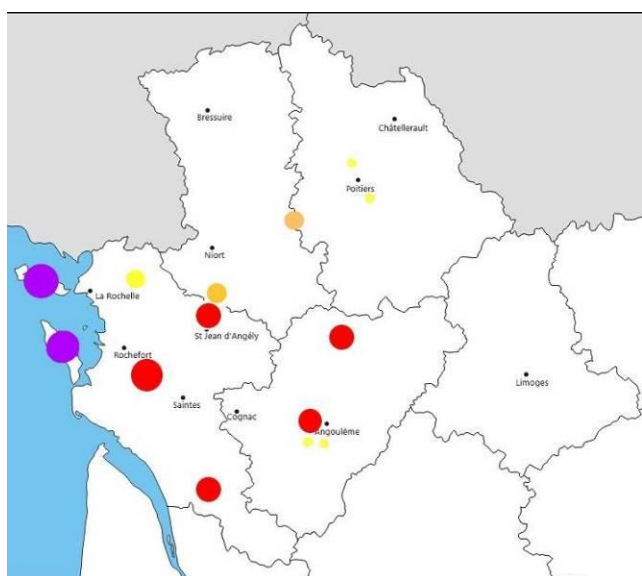
Dans le Nord Nouvelle-Aquitaine, la production de tomates est réalisée chez un grand nombre de maraîchers. C'est l'un des produits d'appel des circuits-courts en AB ou en conventionnel. La production en sol sous abris froids est relativement précoce, particulièrement à proximité de la côte Atlantique qui bénéficie de températures clémentes et d'un bon rayonnement.

Suite aux conditions climatiques relativement fraîches et peu ensoleillées pour la saison, on note des difficultés de reprise, qui se caractérisent par des enroulements et des rougissements des feuilles.

### • Mineuse sud-américaine de la tomate (*Tuta absoluta*)

Dans un premier temps, la mineuse était localisée sur la côte, où elle provoquait des dégâts importants, notamment sur les Îles de Ré et d'Oléron. Mais depuis quelques années, on assiste à une progression de l'insecte vers l'intérieur des terres. Il est très important d'éviter l'installation de l'insecte sur son exploitation, car par la suite, la lutte devient complexe.

La carte ci-dessous schématise l'aire d'extension et le début d'apparition de *Tuta* en fonction des sites de piégeage dans le Nord Nouvelle-Aquitaine en 2017 :



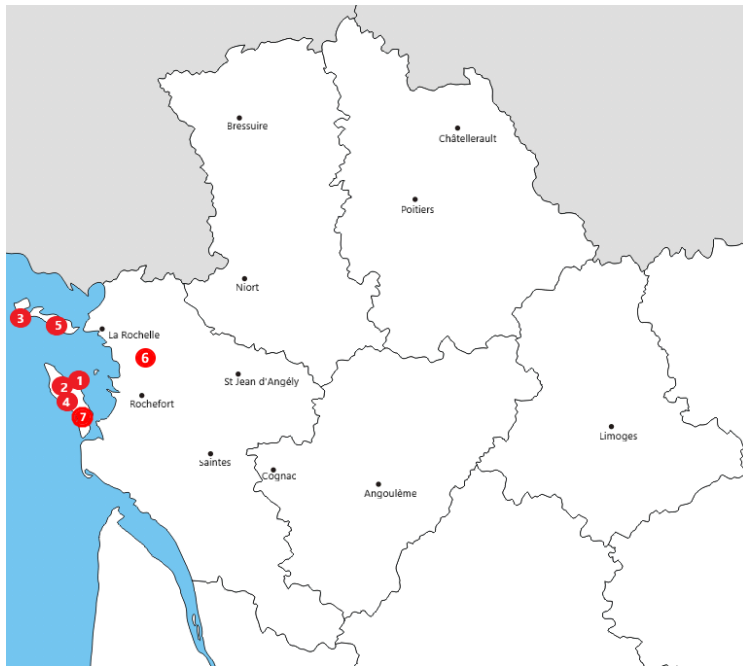
Importance des captures par site :	
	0 capture
	< 3 captures
	de 3 à 30 captures
	> 30 captures
Début des captures en 2017 :	
	Dès avril
	Dès juin
	Dès juillet
	Dès août

### Observations du réseau

Cette semaine, les piégeages sont positionnés sur 6 sites sur les Îles de Ré et d'Oléron et sur un site sur le continent en Charente-Maritime. Dans les semaines à venir, le réseau va s'étendre à d'autres secteurs de production sur le continent.

Sur l'Île d'Oléron, les captures sont importantes sur un seul site, tandis que sur les autres sites, *Tuta* n'est pas piégée. Sur l'Île de Ré, le risque est modéré (sur 2 sites). Sur le continent en Charente-Maritime, le ravageur n'est pas encore capturé.

Site	Nombre de mineuses pour 1 piège delta relevé/tunnel/semaine							
	14	15	16	17	18	19	20	
Ile de Ré et d'Oléron	1-1	3	8	14	40	24	50	50
	1-2					4	6	11
	1-3						6	4
	2		1	2	6			
	3		1	2	3	7		7
	4			1	3	1	0	0
	5				36	13		11
	7-1					5	0	
7-2						0		
Continent	6					0	0	0



Valeurs indicatives du risque en fonction du piégeage, sur la base de 4 pièges / ha (Monserrat, 2008)

Niveau de risque	Nombre de captures par semaine
Pas de risque	0 capture
Risque faible	< 3 captures
Risque modéré	de 3 à 30 captures
Risque élevé	> 30 captures

Depuis cette semaine, les premières mines de *Tuta*, encore très discrètes, sont observées sur feuilles de tomate, mais également sur feuilles de datura, adventice de la même famille que la tomate (Solanacées).



**Discrètes mines de *Tuta*  
sur feuilles de tomate**

(Crédit Photo : T. MASSIAS – CDA17)



**Mines de *Tuta*  
sur feuilles de datura**

(Crédit Photo : T. MASSIAS – CDA17)

### Mesures préventives :

Dans un contexte d'extension du ravageur sur un plus large secteur, il est très important de prendre en compte le maximum de mesures de prophylaxie, car dès que *Tuta absoluta* est « installée », les dégâts peuvent être très conséquents.

Dans le cadre d'un programme national, des documents sont téléchargeables sur le site Ecophytopic ([http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/cahier\\_technique\\_tutapi\\_cle8d9a49\\_0.pdf](http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/cahier_technique_tutapi_cle8d9a49_0.pdf))

Ces mesures préventives concernent les aspects suivants :

- Les rotations avec des cultures non hôtes de *Tuta absoluta* (ex : salade).
- Les interventions pendant l'inter-culture (ex : solarisation).
- Le travail du sol : une bonne préparation du sol doit permettre de réduire le nombre de chrysalides restées dans le sol. Une solarisation devrait avoir un effet similaire.
- Le désherbage : élimination des plantes hôtes dans la serre et aux abords (ex : morelle noire, datura, repousses de tomate).
- Protéger les ouvertures des serres par des filets insect-proof pour empêcher toute pénétration d'insectes.
- Contrôler les plants dès la réception et repiquer uniquement des plants sains.
- Le suivi et l'entretien des pièges de détection à phéromones.
- L'élimination manuelle des premières feuilles touchées.
- L'élimination régulière et la destruction des déchets végétaux et des fruits infestés, en évitant de les stocker à proximité des abris.

## Evaluation du risque

Les premières mines de *Tuta* sont observées sur feuillage. Le risque semble important sur un site sur l'île d'Oléron, et modéré sur l'île de Ré. Pour l'instant, l'insecte n'est pas encore signalé sur le continent.

### • Mildiou (*Phytophthora infestans*)

#### Observations du réseau

Sur un site de suivi, des symptômes de mildiou ont été observés sur tiges.

#### Mesures préventives :

Il est important de rappeler que l'aération des abris est essentielle pour limiter le risque mildiou. La présence d'une humidité importante associée à des températures élevées est nécessaire au développement de cette maladie.



Mildiou sur tiges de tomate

(Crédit Photo : B. VOELTZEL – CDA17)

## Evaluation du risque

Des symptômes ont été repérés sur tiges sur un site de suivi. Le risque est plus important, si les serres sont peu ventilées.

## Carotte et céleri-rave

### • Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque. À ce jour, deux sites sont opérationnels en Charente-Maritime en culture de carotte. Le réseau sera progressivement étendu en production de carotte et de céleri-rave.

#### Observations du réseau

En production de carotte, aucune capture de mouche n'a été réalisée dans les deux parcelles de suivi en Charente-Maritime (17).

	Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle					
		15	16	17	18	19	20
Carotte	1	0	0	0	0	0	0
	2					0	0



### Evaluation du risque

Le premier vol de la mouche de la carotte n'a pas encore débuté.

## Aubergine

Suite aux conditions climatiques relativement fraîches pour la saison, on note des difficultés de reprise, qui se caractérisent par des jaunissements des feuilles.

- **Pucerons (plusieurs espèces)**

### Observations du réseau

Lors de suivis techniques chez les maraîchers, les techniciens de développement ont observés la présence de pucerons.



**Présence de pucerons face inférieure  
d'une feuille d'aubergine**

(Crédit Photo : T.MASSIAS – CDA17)

### Evaluation du risque

Il est important de rester vigilant et de surveiller et gérer les premiers foyers.

# Notes nationales et informations

## • Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les  
Respectez la réglementation « abeilles »  
et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus :](#)

« Les abeilles butinent » :

[http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/025\\_Eve-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV\\_2017/Notes\\_techniques/plaquette\\_abeilles\\_butinent\\_2010.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/025_Eve-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2017/Notes_techniques/plaquette_abeilles_butinent_2010.pdf)

« Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » :

[http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note\\_nationale\\_abeilles\\_et\\_pollinisateurs\\_2018\\_v12\\_def\\_cle817a9c.pdf](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_2018_v12_def_cle817a9c.pdf)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :**

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

.....  
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).  
.....

.....  
" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".  
.....